

une situation très grave. Aucun député ne peut, j'en suis persuadé, être contre l'objet de la motion. Soyons humains. J'exhorte la Chambre à voter à l'unanimité en faveur de la motion, ce soir, par un vote nominal.

**M. David Weatherhead (Scarborough-Quest):** Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi que de prendre part aujourd'hui au débat sur la motion à l'étude, d'une si grande importance pour les nombreux vieillards, anciens combattants et ceux qui leur sont à charge, dans ma circonscription comme partout ailleurs. Comme membre du comité permanent des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes, j'entends consacrer la plus grande partie du temps qui m'est accordé aujourd'hui à traiter du Livre blanc du gouvernement sur les pensions des anciens combattants dont le comité est saisi. Mais auparavant je voudrais examiner la partie de la motion relative à la pension de sécurité de la vieillesse et à la façon d'améliorer le niveau de vie de tous nos citoyens âgés et à la retraite.

Dans mon discours prononcé à la Chambre des communes le 28 octobre 1969, je disais que je ne voyais pas pourquoi la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti n'augmenteraient pas chaque année, du moins dans la même proportion que le coût de la vie. Je suggérais également d'augmenter le supplément de revenu garanti d'au moins \$25 par mois, portant le total de ces frais à environ 150 millions de dollars par an, afin de pourvoir aux besoins de nos 500,000 vieillards qui ne touchent aucun autre revenu.

En outre, dans mon discours du 6 avril dernier, j'expliquais pourquoi je suis en faveur d'un programme de revenu annuel garanti doublé d'un programme d'encouragement au travail. Tout en étant toujours du même avis, je suis disposé à attendre le Livre blanc sur les réformes de sécurité sociale qui doit paraître d'ici un couple de mois, pour voir comment le gouvernement se propose de coordonner les propositions concernant nos vieillards et les programmes d'assistance sociale touchant tous les groupes d'âge de la population.

La motion à l'étude est drôlement rédigée en ce qui a trait aux prestations des anciens combattants. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sait très bien que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) est absent, puisqu'il dirige une délégation de Canadiens à d'importantes cérémonies qui, en Hollande, marquent le 25<sup>e</sup> anniversaire de la libération des Néerlandais; mais il y a plus, car il sait que le ministre a dit à maintes reprises dans le Livre blanc, devant le comité et à la Chambre, que les

taux des pensions comme les allocations aux anciens combattants faisaient sans cesse l'objet d'une révision minutieuse de la part du gouvernement.

Le député voudrait que le gouvernement augmente les pensions tout de suite, cet après-midi même. Il me semble que la façon de procéder du gouvernement est très claire, très logique, et qu'elle assurera de plus grands avantages à tous les Canadiens, notamment aux anciens combattants.

La logique dont s'inspire cette façon de procéder, cette évaluation de tous les aspects de notre législation sociale, a été expliquée clairement et, à mon avis, elle est irréprochable. Pour ma part, je ne veux pas qu'on ajoute beaucoup plus à un méli-mélo de programmes sociaux sans tenter sérieusement de les coordonner.

Le 17 juin l'an dernier, le premier ministre (M. Trudeau) l'a dit clairement dans une réponse donnée pendant la période des questions, tel qu'en fait foi le hansard à la page 10242:

Naturellement, monsieur l'Orateur, cela se rattache à la politique reconnue par le gouvernement et d'après laquelle nous devons examiner tous les aspects des mesures sociales. Nous le faisons. Nous ne tenons pas à régler des cas spéciaux. Non seulement la cause des anciens combattants, mais aussi celle des vieillards, des fonctionnaires retraités, de toutes les classes de gens de la société peuvent être plaidées. Nous essayons de prévoir une politique qui révisera cette mesure législative à aussi peu de frais que possible pour le peuple canadien.

Dans le Livre blanc sur les pensions des anciens combattants, le gouvernement déclarait aussi:

Depuis la mise en œuvre du programme de pensions il y a cinquante ans, il s'est produit au Canada de profonds changements sur les plans économique et social, et, plus précisément, divers nouveaux programmes de développement social ont été établis. Ces nombreux programmes ont évolué séparément au cours des années, et le gouvernement estime que le moment est venu d'en examiner toute la structure afin de réaliser une meilleure cohésion des divers éléments, de combler les lacunes et d'éliminer les doubles emplois involontaires.

Depuis lors, bien entendu, le ministre a affirmé à la Chambre, à maintes reprises, qu'on étudiait très sérieusement ces pensions dans le contexte de l'ensemble de nos mesures sociales. En outre, et le premier ministre et le ministre ont déclaré à la Chambre que le fait que ces pensions faisaient partie d'une revue de notre législation sociale, ne voulait pas dire que le gouvernement y voit une mesure d'aide sociale. Au contraire, on a souvent répété que les mesures législatives sur les anciens combattants étaient, bien entendu, des mesures à caractère social. Elles ne sont pas des mesures économiques, ou culturelles, ou de relations extérieures, ou de défense. Elles entrent décidément dans la grande catégorie des mesures sociales.